



MILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....31  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOUREL**

**Délibération numéro :**  
**2020/107**

**Musée de Millau et des  
Grands Causses  
Approbation de la mise en  
place d'une politique de  
Mécénat du Musée régie par  
convention**

**ETAIENT EXCUSES :** Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, Charlie MEDEIROS, Bérénice LACAN

**PROCURATIONS :** Martine MANANET pouvoir à Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI pouvoir à Patrick PES, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le jeudi 30 juillet 2020, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 17 juillet 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi 2020-5 du 4 janvier 2020, qui définit le « Musée de France »,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le Code général des impôts article 200 – dons des particuliers et 238 bis – dons des entreprises,

Considérant la possibilité pour des entreprises, des fondations des associations ou des particuliers de soutenir les actions des Musées de France dont le Musée de Millau par un acte de mécénat (financier, de compétences ou en nature),

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée, qui en fixe les modalités :

- La mise à disposition de 10 invitations pour les manifestations, les vernissages d'exposition
- La présence du logo du mécène sur tous les supports de communication de l'exposition (Affiches, cartes communication, cartons d'invitations, dossier de presse, roll-up, site Internet, réseaux sociaux), et sur la plaquette de saison annuelle.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20200723-2020DL107-DE  
Reçu le 03/08/2020

Acte dématérialisé

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver la mise en place d'une politique de Mécénat,
2. D'approuver la convention de mécénat-type qui sera proposée aux mécènes,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget de la Ville de Millau : Fonction 322- Nature 7713 -TS 167

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

